

MAIRIE DE LE BOUCHAGE

211 route des Corbassières

38510 Le Bouchage

Tel : 04 74 80 03 42

Email mairie.bouchage@gmail.com



CONVOCATION

Le Maire de la commune de LE BOUCHAGE informe les concessionnaires ou ayants-droits

Que, par application des articles L.2223-17 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, il sera procédé **dans le cimetière du Bouchage le mercredi 3 septembre 2025 à 11h00** à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions listées ci-dessous. Il s'agit de la procédure n°2 engagée par la commune.

Et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Le Bouchage, le 1^{er} août 2025
Le maire, Annie Pourtier

Liste des concessions concernées :

Concessions perpétuelles :

A32 - Concession BERGER

Concessions dépourvues de titre :

D27 - Concession FAROUD

D42 - Sans nom

D43 - Sans nom